

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/07/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Christine RIFFAUD, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Luc HADJADJ, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Alain FAUCHER, Patrick DESCHARLES, Catherine GAUTHIER, Philippe STEYEART, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011 – 095 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RACORDEMENT DE LA ZAE DU THEIL A LA FIBRE OPTIQUE – CONVENTIONNEMENT AVEC DORSAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Dans le cadre du développement économique communautaire, la Communauté de Communes est soucieuse de disposer d'infrastructures et d'un réseau pertinents en matière de haut-débit.

Monsieur le Président propose de passer une convention avec le syndicat mixte DORSAL pour étendre le réseau internet très haut débit, par la fibre optique, jusqu'à la ZAE du Theil sur la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Monsieur le Président précise que le coût prévisionnel de cette opération portée par DORSAL, qui resterait à la charge de la Communauté de Communes de Noblat après déduction des aides de l'Europe, de l'Etat, la Région et le Département, s'élève à 8 759 €.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la convention annexée à la présente,

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 juillet 2011

Certifié exécutoire

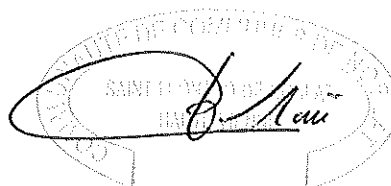
Reçu à la Préfecture

Le : 19.07.2011

Publié ou notifié

Le : 08.07.2011

Le Président,

A circular stamp of the Communauté de Communes de Noblat is visible. The text around the perimeter of the stamp reads "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT". In the center of the stamp, the name "JEAN-CLAUDE LEBLOIS" is printed. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2011-095-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-RACCORDEMENT DE LA ZAE DU THEIL A LA FIBRE OPTIQUE

Date de transmission de l'acte : 19/07/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 19/07/2011

Numéro de l'acte : 2011-095 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110708-2011-095-DE

Date de décision : 08/07/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire